



Tableau d'Avancement Brigadier chef/Major : **Il faut prioriser l'ancienneté !**



L'instauration de la récente réforme de la catégorie B, et la création subséquente de la filière expertise, n'a fait qu'exacerber les fractures au sein de nos rangs. Loin de la reconnaissance légitimement due, cette évolution sème la désillusion chez certains personnels. **Tandis que quelques uns entrevoient des perspectives de carrière améliorées, une cohorte significative de nos collègues les plus anciens se retrouve reléguée au bord du chemin.**

C'est pourquoi la CGT Pénitentiaire n'avait eu de cesse de défendre une réforme véritablement ambitieuse, englobant l'intégralité des agents et s'articulant autour d'un unique critère, juste et égalitaire : l'ancienneté. C'est en ce sens qu'elle avait porté son projet depuis 2002 pour la catégorie B. Hélas, les alliances de certains ont mis à mal cette juste reconnaissance et les agents sont maintenant à la merci du bon vouloir de notre administration qui n'a que faire de l'équité !

En vertu de la loi de transformation de la fonction publique, l'administration détient aujourd'hui, seule, la gestion du tableau d'avancement. C'est avec une consternation qui ne fait que s'accroître que **la CGT Pénitentiaire dénonce l'application, une fois de plus à l'échelle interrégionale, de critères d'une opacité flagrante et profondément inégaux.** Ces méthodes injustifiables ouvrent la voie à des décisions partiales, permettant à certaines directions locales d'exercer un favoritisme discrétionnaire ou, pire, de régler des comptes personnels. Ces choix s'opèrent au détriment de l'engagement et des décennies de service consacrées par des agents à l'Administration Pénitentiaire. Un tel clientélisme ne saurait être toléré plus longtemps ! **Les plus anciens, forts de leur expérience, se retrouvent scandaleusement lésés, contraints d'observer, impuissants, le passage des promotions qu'ils ont amplement méritées.**



L'examen des avancements doit impérativement reposer sur des critères objectifs et transparents, communiqués avec clarté à l'ensemble du personnel. Nous refusons catégoriquement que notre avenir professionnel soit subordonné aux listes de priorisation arbitraires établies par des "chefs de file" dont les critères d'évaluation, non seulement sont illisibles et méconnus, mais ont déjà prouvé par le passé leur faiblesse et leur iniquité.

Au nom de quel principe devrions-nous accepter que des décisions aussi cruciales soient viciées par le flou et des intérêts particuliers ? Il est temps de revenir à l'essence même de la reconnaissance professionnelle.

La CGT Pénitentiaire exige une clarté totale dans l'établissement des tableaux d'avancement. Il est impératif que ces critères soient harmonisés au niveau national et qu'ils soient, avant tout, objectifs, mesurables et irréprochables. Seule une telle démarche restaurera la confiance de tous les personnels.

C'est pourquoi, la CGT Pénitentiaire revendique avec force un système d'avancement qui respecte l'équité et consacre véritablement l'ancienneté de ses agents.

Ne laissons plus les manipulations internes et les calculs personnels dicter notre parcours ! Pour la transparence, la clarté et l'équité que nous méritons, il n'y a qu'un SEUL critère qui vaille :

L'ANCIENNETÉ !